



Direction générale de l'enseignement postobligatoire
Office de la formation professionnelle et continue (OFPC)

Autorisation de former

Sur la base des art. 16 et suivants de la loi vaudoise sur la formation professionnelle – LVLFP du 9 juin 2009 et l'art. 7 du règlement d'application de la LVLFP du 30 juin 2010 – RLVLFP, nous vous délivrons l'autorisation de former suivante :

Entreprise Formatrice	Clinique podologique Paez Sàrl
Lieu de formation	Avenue d'Echallens 61, 1004 Lausanne
Profession(s)	Employé de commerce CFC - Formation initiale de base Employé de commerce CFC - Formation initiale élargie
Orientation(s)/Branche(s)	Services et administration Services et administration
Travaux dangereux Olt 5	Recrutement autorisé dès 15 ans
Cours pour formateur-trice en entreprise, Art 44, al. 1, let. a et b OFPr	À effectuer dans les plus brefs délais
Décision	Autorisation délivrée
Valable du :	1 octobre 2021 au 31 décembre 2026
Renouvellement :	sur requête de l'entreprise formatrice, six mois avant la date d'échéance.

Cette autorisation est délivrée sur préavis du/de la commissaire professionnel/le. La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. L'acte de recours doit alors être déposé auprès de ce tribunal dans les trente jours dès la notification de la présente. Il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours.

Lausanne, le 1 octobre 2021

Fabienne Raccaud

Cheffe d'office
Office de la formation
professionnelle et continue



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Clinique podologique Paez Sàrl
Avenue d'Echallens 61
1004 Lausanne

Réf : OFPC/FDE/mmu

Lausanne, le 1 octobre 2021

Autorisation de former des apprentis-es

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, l'autorisation de former des apprentis-es pour la/les profession(s) :

Métier(s)	Formateur-trice	Nombre d'apprenti-e-s max.
Employé de commerce CFC - Formation initiale de base	Yasmine Alexandra Paez	1
Employé de commerce CFC - Formation initiale élargie		

Nous vous remercions de votre attention et vous informons que tout changement de personnel qui intervient dans votre structure en lien avec la formation des apprentis-es doit nous être immédiatement annoncé afin que nous puissions prendre les mesures adéquates.

D'autres informations, notamment l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, le plan de formation, ainsi que la formule officielle du contrat d'apprentissage sont disponibles sur le site www.vd.ch/apprentissage. Ladite formule doit être utilisée à l'exclusion de tout autre document. Les contrats sont soumis à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire au plus tard le **31 juillet** de l'année d'entrée en formation.

Si la formatrice en entreprise ci-dessus n'a pas suivi le cours requis au sens de l'article 44, al. 1, let. a et b OFPr, nous l'invitons à s'inscrire immédiatement au travers du site Internet www.cep.vd.ch, rubrique « formation pour formateurs-trices en entreprise – CFFE ». Une fois le cours suivi, la formatrice doit nous envoyer une copie de son attestation. A défaut, l'autorisation de former pourrait ne pas être renouvelée.

Tout en restant, ainsi que votre commissaire professionnelle, à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fabienne Dorthe

Cheffe de pôle
Office de la formation
professionnelle et continue

Annexe mentionnée

Copie :

- **Loriane Jaquier**, commissaire professionnelle

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
www.vd.ch/dgep – T 021 316 63 04 – info.dgep@vd.ch

Personne de contact : Fabienne Dorthe
Mail : fabienne.dorthe@vd.ch



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
SANTÉ-SOCIAL

ÉCOLE DE PÉDICURES-PODOLOGUES

DIPLÔME

DE PÉDICURE-PODOLOGUE

décerné à

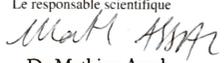
Nom, Prénom **PAEZ ANGULO Yasmine Alexandra**
né-e le 11.7.1983
de (lieu d'origine) Chili
après avoir passé avec succès les examens réglementaires.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département
de l'instruction publique



La direction de l'école

Marie-Lise Rageth

Le responsable scientifique

Dr Mathieu Assal

Genève, le 30 juin 2008

Numéro: 171

37.01.02.0001



DIPLÔME

SPÉCIALISTE EN GESTION DE PME

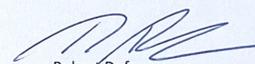
L'IFCAM, Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise atteste que

Yasmine Alexandra Paez

Née le 11.07.1983

a passé avec succès tous les examens de modules selon le règlement de la Commission d'assurance
qualité du Brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME

Paudex, le 29 mars 2022


Robert Dufner
Directeur de cours

